



Assemblée générale

Distr. générale
28 février 2003

Cinquante-septième session
Point 90, b, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/535)]

57/268. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/121 du 20 décembre 1995, 51/188 du 16 décembre 1996, 52/206 du 18 décembre 1997, 53/195 du 15 décembre 1998, 54/229 du 22 décembre 1999, 55/208 du 20 décembre 2000 et 56/208 du 21 décembre 2001,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général¹ et du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

Notant avec préoccupation que les contributions au Fonds général n'ont pas augmenté alors que la participation des pays développés à des programmes de formation, à New York et à Genève, est en hausse,

Notant que l'Institut ne reçoit aucune subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et qu'il offre gratuitement des programmes de formation à tous les États Membres,

Réitérant que les activités de formation devraient jouer un rôle plus visible et plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et dans l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies,

1. *Réaffirme* l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu de l'importance croissante de la formation dans le système des Nations Unies et des besoins des États dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat ;

2. *Souligne* qu'il faut que l'Institut renforce encore sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés ;

¹ A/57/479.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 14 (A/57/14).

3. *Se félicite* des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies en ce qui concerne leurs programmes de formation et, à cet égard, souligne qu'il faut développer et élargir encore la portée de ces partenariats, en particulier au niveau des pays ;

4. *Engage de nouveau* tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui généreux, financier et autre, et demande instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de revenir sur leur décision, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut ;

5. *Souligne* la nécessité d'assurer la viabilité financière à long terme de l'Institut en ce qui concerne sa dette et ses loyers et charges ;

6. *Déplore* qu'à sa cinquante-septième session, le rapport du Secrétaire général ait été présenté simultanément aux Deuxième et Cinquième Commissions ;

7. *Souligne* que, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission est celle à qui il incombe d'examiner la question de la revalorisation des loyers et des charges facturés à l'Institut, et note que la Cinquième Commission examinera cette question de même que celle de la dette de l'Institut, en tenant compte de sa situation financière ainsi que des privilèges dont jouissent des organismes comparables ;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-huitième session sur l'application de la présente résolution.

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*